

Compte-rendu du Bureau

du jeudi 30 avril 2020 à 10h30

Assistaient à la réunion

François Baroin, André Laignel, Marie-Hélène Amiable, Christian Bilhac, Pierrette Daffix-Ray, François Deluga, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, André Flajolet, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Laurent Hénart, Antoine Homé, Pierre Jarlier, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, David Lisnard, Isabelle Maignon, Françoise Mesnard, Patrick Molinoz, Rachel Paillard, Gaël Perdriau, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Nicolas Sansu, Sylvine Thomassin, Frédéric Valletoux, Bernard Vauriac, Jean-Pierre Véran, Michel Vergnier.



François Baroin remercie de leur présence les membres connectés.

Il remercie également les services de l'AMF.

Un point de situation est ensuite fait sur les livraisons de masques : 6,7 millions pour la première commande et 8,7 millions pour la seconde commande. Fin juin, l'AMF aura distribué 15 millions de masques.

Le président Baroin évoque ensuite les relations avec La Poste concernant la trop faible présence postale territoriale depuis le début du confinement.

Enfin, il salue le travail et la réactivité des maires.

Les maires ne souhaitent pas concurrencer l'Etat, mais répondre aux besoins des citoyens lorsque l'Etat n'est à l'évidence pas en mesure de le faire.

1. Renouvellement des instances de l'AMF

En vertu de l'article 8 de nos statuts, le renouvellement des instances ne peut intervenir qu'une fois tous les conseils municipaux installés, ainsi que les maires et les présidents d'EPCI élus.

Face à l'incertitude quant à la date d'installation des conseils municipaux et conseils communautaires, la procédure de renouvellement, ne pourra certainement pas se dérouler telle qu'elle est prévue par les statuts.

Il est en conséquence proposé aux membres du Bureau de reporter le renouvellement des instances à 2021.

⇒ Adoption à l'unanimité

Cette proposition sera soumise pour validation au Comité directeur et à l'Assemblée générale.

2. Participation des collectivités au plan de relance

Le président Baroin présente la note. Il évoque les pertes annoncées de recettes pour les communes et également l'effondrement des recettes des impôts de production pour les EPCI.

André Laignel fait une estimation raisonnable des pertes à 10 milliards d'€ dans les mois à venir.

Compenser les dépenses liées au Covid-19 est une nécessité imminente.

Propositions :

- Sept mesures techniques :
 - Le financement des dépenses par prélèvement sur les recettes d'investissement ;
 - L'étalement de la charge de la dépense sur plusieurs exercices ;
 - L'allègement ou suppression de la constatation du service fait pour engager la dépense plus rapidement ;
 - L'extension du périmètre des prêts et avances pour soutenir le tissu économique ;
 - Le paiement accéléré des mandats en attente : l'AMF demande le renforcement des équipements de travail à distance des comptables publics ;
 - La Reprise des procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL ;
 - La Mise en place d'une période juridiquement protégée après l'état d'urgence.
- Création d'un fonds de solidarité pour soutenir les collectivités en difficultés
- Restaurer l'autonomie de gestion des collectivités locales

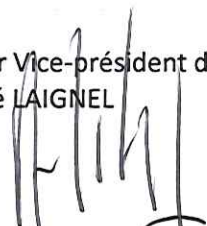
Pour travailler sur l'ensemble de ces propositions, l'AMF demande une loi de finances pour les collectivités locales (et non une loi de financement qui fixe un objectif de soldes).

- Enfin, l'AMF demande un plan de relance sur le modèle de celui mis en place en 2008

⇒ Propositions adoptées par le Bureau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL



Le Trésorier général
Michel VERGNIER



Le Président
François BAROIN



Le Secrétaire général
Philippe LAURENT

